

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ***DU 13 FEVRIER 2012***

Présents : BLONDRON A. - BOURDUT C. – BOURICAT G. – CASTELLANI E. – CHABRIDON R. - CHABROL J-E - COUTURIER D. – KWASNIEWSKI Ch. - LAURENT S. – PICARELLI V. – PORTIER Ph. - VENUAT J.

Absents ayant donné procuration : ABRANOWITCH S. - GODET V. – PENAUD J.P. – RENAUDET L.

Absente : GIGAND E. - ORTEGA S.

.....

Pôle Enfance :

Après discussion le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de surseoir à la réalisation du projet et de s'accorder quelques mois de réflexion supplémentaires.

DETR :

Compte tenu des investissements qui seront réalisés en 2012, aucun dossier ne sera présenté au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux cette année.

Fonds de concours au SDE :

La participation de la commune aux travaux de mise en lumière de la Toque s'élevant à 38 185 € et validée en conseil municipal du 21 juillet 2011 nécessite la signature d'une convention que le conseil municipal a validée à l'unanimité.

Extension du réseau électrique à Mandrant :

Le conseil municipal a validé le devis du Syndicat Départemental d'Energie pour l'extension du réseau électrique à Mandrant. La contribution aux travaux d'un montant de 3 420 € sera payée en 2013.

Renouvellement d'adhésion à la ludothèque :

L'assemblée s'est montrée favorable au renouvellement de l'adhésion à l'Association Chapelaudate pour la Promotion du Jeu au bénéfice de l'Accueil périscolaire ainsi qu'à la location de jeux six fois dans l'année. Le montant total de la prestation s'élève à 160 €.

Avenant à la convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif :

Le montant de l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif signée avec le Conseil Général en 2009 est portée à 2 618,77 € et nécessite la signature d'un avenant que l'assemblée a validé à l'unanimité.

Affaires générales :

- La proposition de l'association « Les Toqués d'Agility » relative à l'organisation d'un concours le 25 novembre 2012 à Huriel a reçu un avis favorable de l'assemblée.
- Suite à la nouvelle proposition de prix de M. et Mme GUILLEMIN pour la vente d'une remise située en centre bourg, le conseil municipal s'est montré favorable à une acquisition au prix de 4 200 €.
- Le local communal situé rue des Remparts et utilisé par le conseil général pour les rendez-vous de l'assistante sociale sera libéré et affecté à la communauté de communes pour l'installation du réseau d'assistantes maternelles. Les permanences de l'assistante sociale seront transférées sur un autre site.